

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

De : **05 OCT. 2022** La Présidence de Limoges Métropole.

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Boisseuil.

VO le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-10, R. 151-1 et L. 151-11.

VO le décret en date du 20 septembre 2019 relatif au Plan local d'urbanisme de Boisseuil.

VO le code de l'environnement, notamment l'article L. 101.

VO l'ensemble des documents annexes.

**EXAMINANT** qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Boisseuil.

**ARRÊTÉ**

**ARRÊTÉ N° 1** Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Boisseuil sont mises à jour en vertu des documents annexes susdésignés. La mise à jour est soumise à l'adoption du Plan local d'urbanisme de Boisseuil.

**ARRÊTÉ N° 2** La mise à jour est effectuée en son document selon la disposition du plan de la mairie de Boisseuil et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

**ARRÊTÉ N° 3** L'arrêté est affiché à la mairie de Boisseuil et au siège de Limoges Métropole, dans les lieux susdésignés.

En à Limoges, le Vice-Président P. LAURENT, le **05 OCT. 2022**

La Présidente,  
**Christine GILBERT**

Pour la Présidente  
et le Vice-Président,  
Le Vice-Président chargé des affaires  
**Yves ROQUES**

Publié le : 10/10/2022

Document communiqué en vertu de la loi n° 62-512 du 5 août 1962 relative au droit de accès à l'information.

## ARRÊTÉ

# Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Boisseuil

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR\_URBA\_202200540\_MISE\_A\_JOUR\_ANNEXES\_PLU\_BOISSEUIL.pdf  
(.pdf, 248,8 Ko)

 TÉLÉCHARGER